

**Ministère de la Santé**

Cabinet

Secrétariat Technique Chargé de  
l'Accélération de la Transition  
Démographique



**BURKINA FASO**

Unité-Progrès-Justice

## **PLAN DE REDEVABILITE 2022-2030 POUR LE SUIVI DES ENGAGEMENTS FP2030**

**Novembre 2021**

# SOMMAIRE

I.	Contexte et justification .....	3
II.	Objectif du plan de redevabilité .....	5
III.	Résultats attendus .....	5
IV.	Rappel de la vision et des engagements FP2030 .....	5
4.1.	Engagements politiques .....	6
4.2.	Engagements programmatiques .....	6
4.3.	Engagements financiers .....	6
V.	Approche conceptuelle de la redevabilité .....	7
VI.	Outil de redevabilité pour le suivi des engagements : Motion Tracker .....	7
VII.	Complémentarité avec d'autres outils/mécanismes de redevabilité : PMA, DHIS2, Scorecard, Track20, comptes nationaux de santé, annuaire statistique, cadre commun. ....	8
VIII.	Cadre de suivi des progrès .....	10
IX.	Méthodologie de mise en œuvre du Motion Tracker .....	10
9.1.	Etape 1 : l'identification des engagements .....	10
9.2.	Etape 2 : la classification des engagements .....	11
9.3.	Etape 3 : la déconstruction des engagements .....	11
9.4.	Etape 4 : la catégorisation des engagements .....	11
9.5.	Etape 5 : le développement des indicateurs de processus .....	11
9.6.	Etape 6 : l'engagement des parties prenantes dans le suivi proprement dit des engagements. ....	11
X.	Périodicité de collecte des données de suivi des engagements .....	12
XI.	Mécanisme de résolution des goulots d'étranglement .....	12
XII.	Visibilité du mécanisme de redevabilité .....	13
XIII.	Financement du mécanisme .....	13
<b>XIV.</b>	Chronogramme de mise en œuvre du Motion Tracker .....	14
XV.	Conclusion .....	15

## I. Contexte et justification

Dans le cadre de la réduction de la mortalité maternelle, la planification familiale (PF) a été retenue comme une des stratégies majeures. C'est dans cette optique que le Burkina Faso a décidé de repositionner la PF en 2006 et d'organiser en février 2011 une conférence internationale sur le thème « Population, développement et planification familiale en Afrique de l'Ouest francophone : l'urgence d'agir ». Cette importante conférence a donné naissance au Partenariat de Ouagadougou (PO). Les huit (08) pays d'Afrique de l'Ouest francophone ayant pris part à cette conférence de Ouagadougou se sont engagés notamment à repositionner la planification familiale en élaborant des plans d'actions budgétisés en faveur de la PF. Le Burkina Faso s'est également engagé lors du sommet de Londres en juillet 2012, aux côtés des Gouvernements, des bailleurs multilatéraux et bilatéraux, des fondations privées, et des OSC, à œuvrer en faveur de l'accès de 120 millions de femmes issues des pays pauvres du monde à des services, des informations et des produits de contraception, sans contrainte ni discrimination, d'ici à 2020. Cette conférence a marqué la naissance de l'initiative FP2020.<sup>1</sup>

A la suite des conférences de Ouagadougou de février 2011 et de Londres de 2012, le Burkina Faso a élaboré en 2012 son premier plan d'action national budgétisé dénommé plan national de relance de la planification familiale (PNRPF 2013-2015). Ce plan stratégique devrait permettre de booster par des stratégies à haut impact la prévalence contraceptive. C'est ainsi que le TPCM a connu une hausse passant de 15% en 2010 (EDS 2010) à 22,5% en 2015 (EMDS 2015).

Toujours dans le souci de maintenir les progrès enregistrés en matière de planification familiale, le Burkina Faso a pris cinq (05) engagements d'ordre politique et financier lors du 2<sup>ème</sup> sommet de Londres tenu en juillet 2017. Il s'est également doté d'un deuxième plan d'action national budgétisé dénommée Plan National d'Accélération de la Planification Familiale (PNA-PF) couvrant la période 2017-2020 avec un objectif de prévalence contraceptive fixé à 32%. Le suivi des engagements par l'outil Motion Tracker a noté que trois (03) engagements sur les cinq (05) ont été entièrement réalisés. Les deux autres ont connu une mise en œuvre partielle. De même, en ce qui concerne l'objectif de 32% du TPCM du PNA-PF, le suivi par la plateforme Performance Monitoring for Action (PMA)<sup>2</sup> a conclu à une prévalence contraceptive moderne chez les femmes en union de 31,9% permettant ainsi au pays d'atteindre l'objectif fixé dans le PNA-PF 2017-2020.

---

<sup>1</sup> **FP2020** est un partenariat mondial qui vise à autonomiser les jeunes filles et les femmes en investissant dans les services de planification familiale fondés sur les droits.

<sup>2</sup> PMA, 8<sup>è</sup> round

Un des éléments essentiels pour s'assurer du respect des engagements pris dans le cadre de l'initiative FP2020 a été la mise en place d'un mécanisme de redevabilité consensuelle et crédible, qui implique l'ensemble des parties prenantes. C'est ainsi que le Motion Tracker a été choisi par les ministres de la santé des pays du Partenariat de Ouagadougou pour le suivi des engagements auxquels ils ont souscrit lors du sommet de Londres en 2017.

Le Motion Tracker a été dans un premier temps mis en œuvre à travers une phase pilote dans trois (03) pays que sont le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Togo entre 2019 et 2020. L'évaluation concluante de cette phase pilote a conduit à l'extension de l'outil à l'ensemble des pays du PO.

L'année 2020 était l'échéance fixé pour les engagements pris par les pays dans le cadre de l'initiative FP2020. Dès lors, les 69 pays membres du partenariat FP2020 devenue courant 2021 FP2030, ont entrepris un nouveau processus dit de réengagement en faveur de la planification familiale. Ce processus est soutenu par le Secrétariat FP2030, et, pour les pays du Partenariat de Ouagadougou, par l'Unité de coordination dudit partenariat. Il comprend neuf étapes réparties en trois phases, les phases de planification, de développement, et de lancement.

Dans chaque pays, le processus de réengagement doit être conduit sous le leadership de l'Etat. L'approche participative et inclusive doit guider l'ensemble du processus.

Au Burkina Faso, le processus de réengagement est conduit par le ministère de la santé à travers le Secrétariat Technique chargé de l'Accélération de la Transition Démographique (ST/ATD) avec l'appui de l'Association Burkinabè pour le Bien-Être Familial (ABBEF), organisation neutre chargée de la mise en œuvre du Motion Tracker. Les acteurs impliqués sont le ministère de la santé et les autres départements ministériels en charge de la femme, des finances, de la justice et droits humains, de la jeunesse, de l'administration territoriale, et de l'éducation, le parlement, l'association des municipalités du Burkina Faso et l'association des régions du Burkina Faso, la société civile y compris les jeunes, les sociétés savantes et ordres professionnels de la santé (infirmiers, sages-femmes, gynécologues, pharmaciens), le secteur privé santé (lucratif et conventionné) et les partenaires techniques et financiers.

Afin d'assurer le caractère inclusif et participatif du processus de réengagement, il a été mis en place un comité national d'élaboration des engagements en faveur de la planification familiale 2030 comprenant une trentaine de membres. Ce comité est chargé :

- d'élaborer la feuille de route du processus des nouveaux engagements ;
- de proposer de nouveaux engagements à soumettre à la validation du comité de pilotage du plan national de la planification familiale ;

- de faciliter le lancement des nouveaux engagements ;
- de faciliter la dissémination des nouveaux engagements à toutes les parties prenantes

Dans le cadre de ce processus de réengagement, le Motion Tracker a été choisi comme outil de redevabilité pour suivre les nouveaux engagements qui sont pris par les pays.

Le présent document décrit le processus de mise en œuvre du plan de redevabilité par le Motion Tracker notamment la notion de redevabilité, les objectifs assignés à ce plan de redevabilité, les engagements FP2030, le processus de mise en œuvre du Motion Tracker, la périodicité du suivi des engagements, les autres outils de redevabilité, le mécanisme pour adresser les goulots d'étranglement qui seront identifiés, ainsi que le chronogramme de mise en œuvre du Motion Tracker.

## II. Objectif du plan de redevabilité

Amener les décideurs à être redevables des engagements pris dans le cadre de FP2030

## III. Résultats attendus

- Le niveau de mise en œuvre des engagements FP2030 est connu (utilisation du Motion Tracker)
- La synergie d'action entre les différentes parties prenantes est renforcée ; ;
- Les décideurs s'engagent à lever les goulots d'étranglement dans la mise en œuvre des engagements pris.

## IV. Rappel de la vision et des engagements FP2030

Le processus d'élaboration des nouveaux engagements s'est bâti sur une évaluation collective des progrès accomplis par rapport aux engagements antérieurs en matière de santé de la reproduction/planification familiale (ODD, Agenda 2063, CIPD+25, les 3 résultats transformateurs, le GFF, le Forum Génération Égalité) d'une part, et d'autre part, sur les référentiels nationaux en cours d'élaboration (PN PF 2021-2025, PNDS 2021-2030, RND 2021-2025,).

Cela visait à s'assurer de l'alignement des nouveaux engagements par rapport aux documents nationaux de référence en cours d'élaboration, mais également s'appuyer sur les engagements internationaux du pays. Cette démarche a permis de proposer une vision, et des objectifs d'engagements qui se déclinent ainsi qu'il suit :

### ⇒ **Vision**

Un Burkina Faso où les populations, en particulier les femmes, les adolescent-e-s et jeunes, les groupes défavorisés dont ceux touchés par la crise humanitaire, ont librement accès aux informations et services

de Santé de la reproduction/Planification familiale de qualité de façon équitable, dans un système de santé résilient, à l'horizon 2030.

### ⇒ **Les objectifs d'engagement**

Suivant les orientations de FP2030, le Burkina a souscrit à des engagements politiques, programmatiques et financiers. Ces engagements sont par ailleurs alignés sur les six blocs du système de santé de l'OMS.

#### 4.1. Engagements politiques

1. **Engagement 1** : Rehausser l'ancrage institutionnel de la coordination de la santé sexuelle et de la reproduction/ planification familiale en créant sous l'égide de SEM le Président du Faso, une instance multisectorielle réunissant les ministères, les institutions de recherche, la société civile, le privé et les partenaires techniques et financiers d'ici à 2023.
2. **Engagement 2** : Accroître le taux de prévalence contraceptive moderne chez les femmes en union de 31,9% en 2020 à 41,3% en 2025.

#### 4.2. Engagements programmatiques

3. **Engagement 3** : Augmenter la disponibilité des produits contraceptifs au cours des trois derniers mois précédant le jour de l'enquête de 51,6% en 2020 à 90% dans les points de prestation de services d'ici fin 2030.
4. **Engagement 4** : Rendre disponibles et accessibles les informations et les services de santé de la reproduction/planification familiale de qualité aux populations en situation de crise humanitaire y compris les groupes spécifiques, à travers la mise en place d'un mécanisme de préparation, réponse, et résilience efficace de 2021 à 2025.
5. **Engagement 5** : Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des informations et services de santé de la reproduction de qualité adaptés aux besoins des adolescent-e-s et des jeunes dans 100% des formations sanitaires publiques y compris les infirmeries scolaires/universitaires, et les espaces sûrs, d'ici à 2025.

#### 4.3. Engagements financiers

6. **Engagement 6** : Sur la base du budget de 2021 augmenter d'au moins 10% chaque année la ligne budgétaire allouée par l'État à l'achat des produits contraceptifs de 2022 à 2025.
7. **Engagement 7** : Sur la base de 12% en 2020, amener 50% des communes à inscrire, alimenter et exécuter une ligne dans leur budget pour le financement des activités de PF d'ici fin 2025.

## V. Approche conceptuelle de la redevabilité

La clarification du concept de redevabilité s'avère essentielle pour une meilleure compréhension de son objet.

Pour FP2030, à son niveau le plus fondamental, la redevabilité est définie en termes de :

- **Aptitude à répondre** : les responsables doivent rendre compte à leurs mandants des décisions qu'ils prennent et des actions qu'ils entreprennent.
- **Mise en application** : il doit y avoir un moyen de garantir que les responsables s'acquittent de leurs responsabilités.

Toujours selon FP2030, la redevabilité peut venir d'un gouvernement qui se tient lui-même responsable. Par exemple, le ministère des finances pourrait demander des données sur les dépenses au ministère de la santé, puis réduire le budget en raison de faibles dépenses. La redevabilité peut également provenir de la relation entre le gouvernement et la société civile et ses citoyens, également connue sous le nom de responsabilisation sociale.

Les mécanismes de redevabilité sociale dans le domaine de la planification familiale et de la santé reproductive cherchent généralement à atteindre un ou plusieurs de ces objectifs : surveiller les services publics, influencer et contrôler le financement, ou collaborer à la planification et/ou à la gestion.

**La redevabilité mutuelle** : les gouvernements, en collaboration avec les principales parties prenantes, sont tenus de respecter les engagements qu'ils ont pris, et la société civile est mobilisée pour soutenir la mise en œuvre des plans d'action et engagée à suivre avec le gouvernement les progrès vers la réalisation des engagements.

Suivant ces définitions, le mécanisme de redevabilité proposé dans le cadre de ce plan sera fondé sur une redevabilité à la fois mutuelle qui engage le Gouvernement et la société civile dans un esprit de collaboration et de synergie d'action dans l'objectif d'œuvrer ensemble à l'atteinte des engagements pris, mais également une redevabilité sociale vue comme une démarche qui cherche à surveiller les services publics, influencer le financement, collaborer à la planification et/ou à la gestion.

## VI. Outil de redevabilité pour le suivi des engagements : Motion Tracker

En rappel, le Motion Tracker est l'outil choisi par les neufs (09) pays du PO pour suivre leurs engagements dans le cadre du processus de réengagement. Le Burkina possède déjà une expérience dans la mise en œuvre du Motion Tracker. Le Motion Tracker est un cadre dynamique personnalisé pour renforcer la responsabilisation et conduire à l'action tout en gardant les engagements visibles, en mettant en évidence les progrès et en encourageant l'implication des partenaires pour apporter des solutions aux goulots d'étranglement. Ce cadre est basé sur une approche en six étapes comprenant : (i) l'identification des

engagements, (ii) la classification des engagements, (iii) la déconstruction des engagements, (iv) la catégorisation des engagements, (v) le développement d'indicateurs de processus des engagements, (vi) l'implication des parties prenantes clés pour la mise en œuvre des engagements en mettant en lumière les progrès accomplis, en célébrant les succès, et en identifiant les obstacles.

#### VII. Complémentarité avec d'autres outils/mécanismes de redevabilité : PMA, DHIS2, Scorecard, Track20, comptes nationaux de santé, annuaire statistique, cadre commun.

Le Motion Tracker est un outil parmi tant d'autres utilisé pour le suivi des engagements pris dans de nombreux domaines dont la santé de la reproduction. Ainsi, cet outil est complémentaire à des outils tels que PMA, DHIS2, Scorecard, Track 20. Tandis que les autres outils sont plus focalisés sur les aspects quantitatifs, le Motion Tracker met l'emphase sur le processus pour reconnaître les progrès qui sont faits.

**Performance Monitoring for Action (PMA)** : PMA réalise des enquêtes fréquentes et à haute qualité pour suivre les indicateurs clés de santé dans onze (11) pays d'Afrique et d'Asie : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Ghana, Inde, Indonésie, Kenya, Niger, Nigeria, Ouganda et République Démocratique du Congo. **PMA Burkina Faso** collecte les informations sur les connaissances, les pratiques et la couverture des services de planification familiale dans 167 zones de dénombrement en utilisant un plan de sondage en grappes stratifié par milieu de résidence (urbain/rural). PMA permet de rendre disponible des données sur la prévalence contraceptive moderne (TPCM), les besoins non satisfaits, la disponibilité des produits contraceptifs.

**Track20** : est un projet de 5 ans destiné à suivre les progrès réalisés pour atteindre les objectifs généraux de l'Initiative FP2020. Track20 appuie les pays engagés dans l'initiative pour collecter, analyser et utiliser les données existantes relatives à la Planification Familiale afin de mesurer les progrès réalisés année après année, par la mise en place d'un nouveau système de production annuelle d'estimations d'un nombre d'indicateurs comme la prévalence contraceptive moderne, la sécurisation des produits, les choix, la qualité des services, et les dépenses PF. **Track20** est en partenariat avec les ministères de la santé et apporte une assistance technique adaptée à la situation de chaque pays pour maximiser les chances de réussite des projets et initiatives existantes.

**Scorecard** : la carte de score de la performance de la santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et de l'adolescent est une gamme d'indicateurs prioritaires définis par le Ministère de la santé avec le soutien des partenaires au développement. Elle constitue un outil de suivi instantané des performances nationales et des structures afin de renforcer la responsabilisation et favoriser l'action. C'est un outil de plaidoyer auprès des chefs d'Etat et des partenaires techniques et financiers auxquelles elle est présentée au cours des grandes conférences africaines et mondiales.



**DHIS2** : est un logiciel libre et open-source qui permet de collecter, analyser, visualiser et partager des données. Le modèle de données DHIS2 prend en charge à la fois les données agrégées et les données individuelles – y compris les fonctions de surveillance et de suivi auprès de personnes ou d'entités individuelles au fil du temps – et la saisie de données en ligne et hors ligne via le portail web DHIS2, l'application mobile Android, les SMS ou l'importation directe. Sa traduction au Burkina Faso est connue sous Entrepôt de données sanitaires (ENDOS).

DHIS2 est le système de gestion d'information sanitaire (SGIS) le plus utilisé au monde, et il a été déployé dans divers autres contextes, notamment dans les domaines de l'éducation, de la logistique et de l'agriculture.

**Comptes nationaux de santé** : les comptes nationaux de la santé (CNS) constituent un cadre cohérent et harmonisé permettant d'évaluer les volumes de financements mobilisés pour mettre en œuvre les activités de santé et de retracer les flux de ces financements depuis leur source initiale jusqu'aux activités auxquelles ils ont servi. Ainsi, ils permettent d'apprécier les efforts réalisés mais aussi de juger de la pertinence et de l'impact de ces financements au vu des priorités sanitaires.

**Annuaire statistique** : l'annuaire statistique du Ministère de la santé est un des référentiels les plus importants en matières de statistiques sanitaires. Il a pour but de pourvoir au besoin d'informations des acteurs de terrain, décideurs et partenaires techniques pour orienter la prise de décision éclairée.

Les mécanismes de redevabilité ci-dessus présentés pourraient être des mécanismes complémentaires au Motion Tracker. Les rapports de suivi des progrès des engagements pourraient exploiter les données produites par ces mécanismes.

**Cadre commun** : est un ensemble d'indicateurs partagés que les défenseurs de la planification familiale (ainsi que les leaders et les agences techniques) peuvent utiliser pour suivre les dépenses du gouvernement dans les programmes et produits de planification familiale d'une manière comparable dans différentes zones géographiques. Le but du cadre commun est de développer un langage standard pour rendre compte des dépenses budgétaires de planification familiale à travers les pays et de mesurer et comparer l'accès aux données budgétaires officielles et la transparence budgétaire. Le cadre comprend 10 indicateurs essentiels organisés en quatre types d'informations dans le cycle de planification et de budget : besoin de financement, allocation, décaissement et dépenses. Il existe également un indicateur de transparence, qui évalue la disponibilité publique des documents budgétaires contenant les données nécessaires au suivi des autres indicateurs.

## VIII. Cadre de suivi des progrès

Le cadre de suivi facilite la mesure du progrès des engagements en conformité avec les indicateurs décrits pour chaque objectif d'engagement.

Le cadre combine à la fois le suivi des données provenant des parties prenantes à travers notamment les données primaires, mais également des données secondaires provenant de diverses sources. Les données primaires seront collectées à l'aide d'un questionnaire de contribution des partenaires. Les données secondaires quant à elles seront collectées grâce à la revue documentaire de divers documents, tels que des documents de projet, des comptes rendus de rencontres, des rapports d'activités, les lois de finances, les documents d'activités de PF2030, les politiques normes et protocoles (PNP), les annuaires statistiques des ministères.

L'une des étapes du processus sera l'élaboration des indicateurs qui feront l'objet de suivi. Ces indicateurs seront adoptés à l'issue de l'atelier de déconstruction des engagements et de l'atelier de validation des indicateurs et de cartographie des parties prenantes. Ces deux ateliers interviendront une fois que les engagements auront été officiellement adoptés. Une matrice d'indicateurs (idéalement de processus) sera annexée à ce plan.

En effet, si le Motion Tracker met l'accent sur les indicateurs de processus, il n'est pas exclu que quelques indicateurs de résultats soient envisagés dans le dispositif de suivi des engagements. Le rapport de progrès mettra certes le focus sur les indicateurs de processus, mais interrogera également quelques indicateurs clés de résultats.

## IX. Méthodologie de mise en œuvre du Motion Tracker

Le Motion Tracker est un outil qui s'inspire du cadre de redevabilité de FP2020. Il a été développé par Samasha Medical Foundation pour le suivi de la mise en œuvre des engagements pris par les pays dans le domaine de la Planification Familiale à travers une démarche inclusive et participative impliquant toutes les parties prenantes au niveau des pays à toutes les étapes du processus.

La mise en œuvre du Motion se fait à travers un processus à six étapes :

### 9.1. Etape 1 : l'identification des engagements

Elle a pour objectif de recenser tous les engagements pris par les décideurs dans les domaines concernés. La méthodologie utilisée est la revue documentaire, l'utilisation des bases de données, les entretiens avec les parties prenantes clés du ministère de la santé et des autres départements concernés, les points focaux FP2030/PO, les partenaires au développement.

### 9.2. Etape 2 : la classification des engagements

Elle a pour objectif d'identifier les engagements faciles à comprendre et ceux dont on a besoin de plus de précision. La méthodologie utilisée est de lire chaque phrase des déclarations des engagements et de la discuter. Si la formulation de l'engagement est claire compréhensible et SMART, il est classé explicite, sinon il est classé implicite.

### 9.3. Etape 3 : la déconstruction des engagements

La déconstruction est une pratique d'analyse de texte qui vise à révéler les confusions de sens par l'analyse des postulats sous-entendus et les omissions. Elle a pour objectif d'analyser les documents de base pour comprendre l'esprit de la pensée derrière toutes les déclarations des engagements implicites et explicites. La méthodologie utilisée est de conduire des entretiens avec les intervenants clés et les personnes impliquées dans la formulation de ces engagements. La déconstruction consiste à désagréger l'engagement de sorte à pouvoir définir des indicateurs de processus pour pouvoir permettre le suivi.

### 9.4. Etape 4 : la catégorisation des engagements

Elle a pour objectif de classer les déclarations des engagements selon les six piliers du Système de Santé définis par l'OMS à savoir : **i)** Prestations de services, **ii)** Système d'Information Sanitaire, **iii)** Médicaments, produits de santé et chaîne d'approvisionnement, **iv)** Financement, **v)** Gouvernance et Leadership, **vi)** Ressources Humaines en Santé.

### 9.5. Etape 5 : le développement des indicateurs de processus

Elle a pour objectif d'élaborer les indicateurs de processus pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des engagements. La méthodologie utilisée consiste à organiser un atelier avec les parties pour définir et s'accorder sur les indicateurs de processus, sur comment les collecter et les mesurer.

### 9.6. Etape 6 : l'engagement des parties prenantes dans le suivi proprement dit des engagements.

Elle a pour objectif d'impliquer toutes les parties prenantes dans la collecte et l'analyse des données, et la validation des rapports de mise en œuvre des engagements. La méthodologie utilisée est l'identification d'une organisation fédératrice neutre, la cartographie des acteurs, le soutien des partenaires techniques et financiers.

L'atelier de validation des indicateurs et de cartographie des parties prenantes réunit également les principaux acteurs clés de la santé de la reproduction/planification familiale. Au même titre que l'atelier de développement des indicateurs de processus, il permet de valider les indicateurs retenus, de permettre aux acteurs présents de se positionner par rapport à leurs contributions aux engagements et aux indicateurs validés. La technique de la boule de neige permet d'inclure au fur et à mesure des

organisations dont les activités concourent à la mise en œuvre des engagements et qui transmettent leurs données.

A l'étape de la cartographie des parties prenantes, il est souhaitable que chaque organisation désigne un point focal auprès duquel l'organisation neutre se refera pour la collecte des données.

Les techniques de collecte de données comprennent :

- **Des entretiens avec des informateurs clés** sur la base d'un questionnaire structuré administré aux parties prenantes clés (ministères impliqués, la société civile, les partenaires techniques et financiers).
- **Une revue documentaire** des documents pertinents tels que les rapports d'étude, des comptes rendus de rencontres, des rapports d'activités, les lois de finances, les documents d'activités de PF2030, les politiques, normes et protocoles (PNP), les annuaires statistiques des ministères.

Les modalités de collecte des données comprennent des réunions individuelles, des appels téléphoniques et des correspondances par courrier électronique ou physique.

La réussite de toutes les étapes du processus nécessite une bonne implication et la mobilisation de tous les acteurs et une bonne disponibilité des données.

Les données collectées sont agrégées par parties prenantes et par indicateurs. Ces données sont ensuite compilées, consolidées et validées lors des réunions de validation des parties prenantes avant la diffusion du rapport.

## X. Périodicité de collecte des données de suivi des engagements

Les données seront collectées auprès des parties prenantes clés (Etat, société civile, partenaires techniques et financiers) de la santé de la reproduction et des domaines transversaux touchant aux questions de population. Un canevas de collecte de données sera mis à la disposition de l'ensemble des parties prenantes. La collecte des données se fera semestriellement. Deux rapports de progrès sont envisagés chaque l'année. Ainsi les données seront collectées en deux vagues : l'une couvrant le premier semestre de l'année (janvier à juin) et l'autre le deuxième semestre (juillet à décembre).

## XI. Mécanisme de résolution des goulots d'étranglement

Les rapports du Motion Tracker ne vont pas se limiter à la simple présentation de rapports de suivi des progrès des engagements. Ils vont également mettre l'accent sur des mesures correctrices concernant les goulots d'étranglement. Les goulots d'étranglement identifiés feront l'objet d'un plan d'action de résolution avec des actions et des acteurs clairement identifiés qui devraient concourir à leur mise en œuvre. La présentation aux décideurs mettra le focus sur ces goulots et sera l'occasion d'avoir leur adhésion pour la résolution de ces goulots. Des dispositions seront prises pour le suivi de la résolution

de ces goulots. Ainsi des actions de plaidoyer seront envisagées à travers une synergie d'action entre les différentes parties prenantes (État, Société civile, PTF) pour lever les goulots d'étranglement.

## XII. Visibilité du mécanisme de redevabilité

En matière de visibilité et de transparence, les différents rapports de suivi des engagements feront l'objet d'une dissémination et partage à travers différents canaux : atelier de partage des résultats réunissant les principales parties prenantes en présentiel et en ligne, publication sur les différentes plateformes internet : site du Motion Tracker, du PO, de FP2030, du Ministère de la Santé, de l'ABBEF, partage dans les différents réseaux professionnels. Des rencontres individuelles seront tenues avec le ministre de la santé, celui en charge des finances, le Président de l'Assemblée nationale, les premiers responsables des institutions et agences de développement pour leur présenter les résultats.

Le premier rapport sera diffusé en août de l'année en cours et le deuxième rapport en mars de l'année suivante.

Les médias seront sollicités pour donner plus de visibilité et de transparence dans le partage des informations sur les progrès réalisés.

## XIII. Financement du mécanisme

L'approche de redevabilité sera financée par l'Etat et les différents partenaires techniques et financiers.

Un budget détaillé sera développé et soumis aux bailleurs de fonds intervenant dans le domaine de la santé sexuelle et de la reproduction notamment la PF pour solliciter le financement du plan de redevabilité.

#### XIV. Chronogramme de mise en œuvre du Motion Tracker

Activités	Responsable	Autres concernés	2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030	
			S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18
Identification des engagements	ST-ATD	ABBEF, Points focaux, Parties prenantes clés	X																	
Classification des engagements	ST-ATD	ABBEF, Points focaux, Parties prenantes clés	X																	
Déconstruction des engagements	ST-ATD	ABBEF, Points focaux, Parties prenantes clés	X																	
Catégorisation des engagements	ST-ATD	ABBEF, Points focaux, Parties prenantes clés	X																	
Développement des indicateurs de suivi des engagements	ST-ATD	ABBEF, Points focaux, Parties prenantes clés	X																	
Collecte des données	ABBEF	ST-ATD, Parties prenantes clés	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Rédaction du rapport de suivi	ABBEF	ST-ATD, Points focaux, Parties prenantes clés	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Validation du rapport de suivi	ST-ATD	ABBEF, Points focaux, Parties prenantes clés	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Dissémination du rapport de suivi	ST-ATD	ABBEF, Points focaux, Parties prenantes clés	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Suivi de la résolution des goulots d'étranglement	ABBEF	ST-ATD, Parties prenantes clés	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

## XV. Conclusion

Le plan de redevabilité des engagements FP2030 se veut un aide-mémoire pour orienter l'ensemble des parties prenantes du processus de réengagement. Il décrit la démarche méthodologique de mise en œuvre du Motion Tracker qui est l'outil de redevabilité choisi par les pays du Partenariat de Ouagadougou pour le suivi des engagements dans le cadre de l'initiative FP2030. Il définit l'approche de redevabilité choisi qu'est la redevabilité mutuelle et les complémentarités pouvant exister avec les autres outils tels que le PMA, le Scorecard, les annuaires statistiques, le DHIS2, le cadre commun. Il pose fondamentalement la place de la redevabilité en tant que mécanisme pour s'assurer du respect des engagements. En effet, la redevabilité est une composante essentielle dans tout processus de développement. Elle permet de rendre compte des engagements des différentes parties que sont le gouvernement, la société civile, les partenaires techniques et financiers et même les bénéficiaires. Le suivi de la performance permettra de mettre à la disposition de l'ensemble des parties prenantes des informations sur le niveau des engagements pris. Ce plan de redevabilité facilitera donc la mesure des progrès en conformité avec les indicateurs qui seront définis dans la suite du processus.